



**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
des ports départementaux de Port-Niscop à Belz et d'Étel**

DE-SEPEL2026-23

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 23 septembre 2023 portant nomination des membres du conseil portuaire des ports départementaux de Port-Niscop à Belz et d'Étel,
- VU les désignations de la commune de BELZ au titre des représentants du conseil municipal,
- VU les désignations de la commune d'ETEL au titre des représentants du conseil municipal,
- CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

**REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE
PORT**

BELZ

Titulaire : M. PICART Fabrice

Suppléant : M. LE TORTOREC Eric

ETEL

Titulaire : M. JOLIVEL-ROBERT Yvan

Suppléant : Mme LAMER Anne-Hélène

Publié en ligne le 15/06/2026

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : Mme BELLEC Karine, conseillère départementale

Suppléant : M. PIERRE Gérard, conseiller départemental

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant

3 - REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT

BELZ

Titulaire : M. PICART Fabrice

Suppléant : M. LE TORTOREC Eric

ETEL

Titulaire : M. JOLIVEL-ROBERT Yvan

Suppléant : Mme LAMER Anne-Hélène

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNES PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, des ports et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. le directeur du port ou son représentant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Publié en ligne le 15/06/2026

Titulaires : M. le président – Station SNSM d'Étel – ou son représentant
M. le représentant – sémaphore d'Étel –

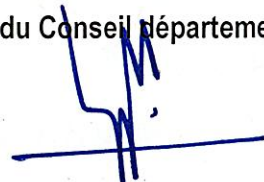
Suppléants : M. le gérant – Restaurant « Ché Luz » – ou son représentant
M. le président – Cercle Nautique d'Étel – ou son représentant

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 12 juin 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 056-225600014-20260612-DE_SEPEL26_23-AR

a) au titre du commerce

Publié en ligne le 15/06/2026

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaire : M. le directeur – Navix – ou son représentant

Suppléant : M. le directeur – CBS – ou son représentant

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaire : M. PLUMER Gilles

Suppléant : Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. RAMIRO Jean-Marc

M. DANIEL Yvonnick

M. CAUDRON Christophe

M. KERMORVANT Arnel

M. LE VISAGE Yvon

Suppléants : M. MERCEUR Jean-Jacques

M. CABRI Jérôme

M. PAUPELARD Gérard

M. FORMAL Damien

Néant